



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 41104

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions d'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Mme Catherine Génisson a remis au Premier ministre un rapport qui met en évidence la persistance de fortes inégalités à tous les stades de la vie professionnelle des femmes malgré la loi du 13 juillet 1983, dite « loi Roudy » : inégalité dans les choix professionnels ; inégalités des salaires ; inégalité des droits à la promotion, à la formation professionnelle continue ; inégalité face au chômage et à la précarité. Le rapport Génisson formule trente propositions pour prendre davantage en compte la situation des femmes au travail pour ouvrir la voie à une authentique mixité professionnelle garante d'une réelle égalité entre les hommes et les femmes. Parmi celles-ci, il est proposé une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, notamment en développant le système de garde d'enfants et d'ascendants. Sur ce point il paraît utile d'augmenter le nombre de places disponibles dans les agglomérations et d'adapter les horaires pour les faire concorder avec les contraintes des parents. Le rôle des assistantes maternelles qui constituent une solution complémentaire aux modes de gardes collectifs pourrait être développé. Enfin il conviendrait de prévoir des dispositifs de garde d'urgence accessibles en priorité aux mères isolées. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Lors de la conférence de la famille du 15 juin 2000, des mesures relatives aux aides à la petite enfance ont été présentées afin de faciliter l'articulation des temps de vie. Ainsi, le Gouvernement a décidé le lancement d'un plan de soutien à la création de places dans les établissements d'accueil de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, multi-accueil, modes de garde innovants). L'objectif de ce plan est de doubler l'effort d'investissement public en faveur des modes d'accueil collectif grâce à une enveloppe de 1 500 MF qui doit permettre l'accueil de 30 000 à 40 000 enfants supplémentaires dans les établissements et les services. Des aides à la parentalité, qui visent à développer des « réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents », seront allouées afin de répondre aux besoins concrets des familles et de conforter les parents dans leur fonction éducative. Parallèlement, une réforme de l'AFEAMA, qui est une aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée d'un montant forfaitaire de 826 francs par mois, est envisagée, consistant à majorer le complément AFEAMA en le portant à 1 020 francs pour les familles à revenu intermédiaire et à 1 290 francs pour les familles les plus modestes. En outre, dans la continuité des arbitrages rendus le 8 mars 2000 lors du comité interministériel sur l'égalité entre les hommes et les femmes, il a été décidé de créer une aide à la reprise d'activité des femmes, destinée à faciliter le retour à l'emploi des mères qui souhaitent retravailler. Cette aide est une prime de 2 000 francs à 3 000 francs versée par l'ANPE au moment de la reprise d'un emploi, de la création d'une entreprise ou d'une entrée en formation, qui sera versée aux femmes n'ayant pas de système de garde d'enfants. Les femmes éligibles à cette mesure sont celles ayant au moins un enfant de moins de six ans dont elles ont assuré elles-mêmes la garde dans la période précédant la reprise d'activité. Lorsqu'il s'agit d'un emploi, sa rémunération ne doit pas excéder 8 500 francs par mois, s'il s'agit d'une formation celle-ci doit être conventionnée, subventionnée ou agréée par l'Etat, la région ou le FAS (fonds d'action sociale), s'il s'agit d'une

création d'entreprise, celle-ci peut être de tout type (association, profession libérale, etc.). Enfin, émanant des décisions du comité, un programme expérimental de développement des gardes d'enfants dans les quartiers en difficulté sera lancé dans le cadre de la politique de la ville.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41104

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 789

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5048